

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2024
Délibération n°12

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le treize décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; VIESSANT Céline ; JEANNE Virginie ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ;

Absents :

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à MOREAU Gaëlle ; ADISSON Frank à BARONNAT Bernard ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ; PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ANNULATION DE LA VENTE AVEC LA SCI ACANTHE

Par délibération n°7 du 04 novembre 2021, le conseil municipal a autorisé la cession de la parcelle cadastrée 175C 1740 (issue de la division de la parcelle 175C 314) à la SCI ACANTHE représentée par Madame Michelle COCHET.

Madame le Maire expose qu'en date du 07 novembre 2024, elle a été destinataire d'une correspondance émanant de ladite SCI indiquant renoncer à cette acquisition.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

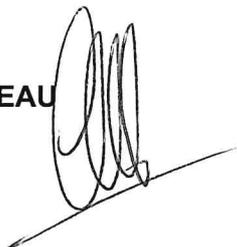
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Prononce** le retrait de la délibération n°7 du 04 novembre 2021 et qu'en conséquence, la délibération n°7 du 04 novembre 2021 est réputée n'avoir jamais existé et n'avoir produit aucun effet juridique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

